

Nom et prénom du fournisseur

Centre de coûts et Montant TTC

Numéro et auteur de commande

**Certificat administratif de demande de remboursement
Frais de représentation**

Je soussigné(e), responsable fonctionnel du service opérationnel (SO ex centre financier) certifie que

ci-joint de n° du

Se justifie de la façon suivante :

Accueil de personnes extérieures à l'établissement en date du dans le contexte suivant

Repas de travail en date du dans le contexte suivant :

Frais annexes de représentation à la date du dans le contexte suivant :

Et en demande le remboursement au nom de

A Nanterre, le

Signature

fournir un RIB si aucun remboursement n'a été effectué pour cette personne ces 12 derniers mois.

Rappel (décision du CA du 25.03.2013) - Frais de représentation :

- Personnels UPN et invités : remboursement aux frais réels et dans la limite du plafond forfaitaire de 40€ par convive pour les frais de restauration boissons comprises (sur présentation d'un certificat administratif de frais de réception)

- Personnels UPN et invités dont le statut requiert un accueil à la hauteur : remboursement aux frais réels et dans la limite du plafond forfaitaire de 70€ par convive pour les frais de restauration boissons comprises (sur présentation d'un certificat administratif de frais de réception)

A noter : ce plafond forfaitaire ne peut pas s'appliquer aux agents publics titulaires ou contractuels.

- Personnels UPN au profit d'invités : remboursement aux frais réels et dans la limite du plafond forfaitaire de 50€ par personne pour les frais annexes de représentation (fleurs, cadeaux,...) sur présentation d'un certificat administratif

Le plafond forfaitaire est le taux maximal de prise en charge.

Ce certificat ne sera recevable que dactylographié